

SCRUTIN PROPORTIONNEL AVEC PRIME MAJORITAIRE

(scrutin proportionnel de liste à 2 tours).

Exemple d'une commune de 2500 à 3499 habitants = 23 conseillers

compositions des listes : 3 règles

- la parité : la liste alterne les candidats de chaque sexe
 - dans cet exemple : 23 noms
 - elle est accompagnée d'une 2ème liste : celles des candidats de la commune au conseil communautaire (nombres de représentants à la CdC + 2)
- 4 règles :
- parité
 - les candidats doivent figurer dans les 3 premiers cinquième de la liste du conseil municipal (CM)
 - le premier quart de la liste est identique au premier quart de la liste du CM
 - l'ordre doit respecter celui de la liste du CM

Dans cet exemple la commune a 6 conseillers communautaires

LISTE MACHIN

candidats au conseil municipal

Madame 1
Monsieur 2
Madame 3
Monsieur 4
Madame 5
Monsieur 6
Madame 7
Monsieur 8
Madame 9
Monsieur 10
Madame 11
Monsieur 12
Madame 13
Monsieur 14
Madame 15
Monsieur 16
Madame 17
Monsieur 18
Madame 19
Monsieur 20
Madame 21
Monsieur 22
Madame 23

candidats au conseil communautaire

6+2 : 1er quart = 2

Madame 1
Monsieur 2
suivit de
Madame 3,5,7,9 ou11
Monsieur 4,6,8,10 ou12

par exemple :

Madame 1
Monsieur 2
madame 3
monsieur 5
madame 8
monsieur 9
madame 11
monsieur 12

*candidats possibles au conseil communautaire
3 premiers cinquièmes = de 1 à 12*

Exemple : 2 listes en course - (Seules les liste ayant fait + de 10% au premier tour peuvent se maintenir au second tour.)

Résultat du vote : 800 votes exprimés (hors nuls et blancs)

Liste Machin : 500 voix soit 63%

Liste Truc : 300 voix soit 37%

une liste qui obtient moins de 5% n'a pas droit à des sièges

Etape 1 : La liste arrivée en tête emporte une prime majoritaire.

La liste M arrivée en tête obtient d'emblée la moitié des sièges soit : 12

Etape 2 : Les sièges restant à pourvoir sont répartis entre toutes les listes, à la représentation proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne.

Etape 3 : calcul du quotient électoral :

Quotient électoral = total des suffrages exprimés / sièges restant à pourvoir :
 $800 / 11(23-12) = 72,73$

La liste M obtient : $500\text{voix} / 72,73 = 6,87$ arrondi à 6

La liste T obtient : $300\text{voix} / 72,73 = 4,12$ arrondie à 4

A ce stade la Liste M a $12+6 = 18$ sièges, la liste T en a 4

Etape 4 :

Il reste encore 1 siège à pourvoir :

moyenne Liste M : $500 \text{ voix} / 18 \text{ sièges déjà obtenus} + 1 \text{ soit } 19 = 26,32$

moyenne Liste T : $300 \text{ voix} / 4 \text{ sièges déjà obtenus} + 1 \text{ soit } 5 = 60$

la liste qui obtient la plus forte moyenne obtient le siège soit ici la Liste T

Résultats :

la Liste M obtient 18 sièges

la Liste T obtient 5 sièges